



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 juin 2003
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-troisième session

9 juin-3 juillet 2003

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-troisième session

Rapporteur : M. Jerry **Kramer** (Canada)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

Point 4 a)

Chapitre premier

Politique, direction et coordination d'ensemble

1. À ses 10^e et __^e séances, les 17 juin et __ juillet 2003, le Comité du programme et de la coordination a examiné le chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (Sect.1)].

2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le chapitre premier et répondu aux questions posées dans le cadre de l'examen dudit chapitre par le Comité.

Débat

3. Le Comité s'est félicité que la partie Direction exécutive et administration ait été présentée selon la méthode axée sur les résultats, à savoir sous forme d'objectifs, de réalisations escomptées et d'indicateurs de succès. Cette présentation cadrerait avec le processus de réforme mais certains indicateurs de succès étaient très vagues et risquaient d'être difficiles à mesurer. Il fallait donc que des indicateurs plus facilement quantifiables soient élaborés, conformément aux recommandations figurant dans le premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/56/7). S'agissant de l'indicateur e) i) du tableau 1.21, on a



fait observer que les réformes du Secrétaire général devraient être mises en oeuvre conformément aux mandats définis par l'Assemblée générale.

4. Au sujet du paragraphe 1.38, on a fait valoir qu'en invoquant le rétablissement d'une partie du montant dont les crédits avaient été réduits sur décision de l'Assemblée générale, le Secrétariat n'avait pas justifié sa demande de ressources supplémentaires pour l'exercice biennal 2004-2005.

5. Le Comité s'est félicité que le programme du Bureau de l'Ombudsman ait lui aussi été présenté suivant la méthode axée sur les résultats. Toutefois, la réalisation escomptée et l'indicateur de succès semblaient trop généraux.

6. Le Comité s'est interrogé sur les raisons pour lesquelles il n'y avait dans le chapitre premier ni indications relatives à la mesure des résultats, ni propositions concernant la suppression de certains produits.

Conclusions et recommandations

7. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, avec les modifications ci-après.**

8. **Le Comité a pris note de la proposition figurant au paragraphe 1.30 et a recommandé à l'Assemblée générale de garder la question à l'examen à sa cinquante-huitième session, si nécessaire.**

9. **Tableau 1.21**

a) **Le Comité a recommandé que les réalisations escomptées et les indicateurs de succès soient définis de façon beaucoup plus précise;**

b) **Pour l'indicateur de succès e) i), ajouter les mots « conformément aux mandats définis par l'Assemblée générale » après les mots « réforme du Secrétaire général », compte tenu des dispositions de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies.**

10. **Tableau 1.34**

Ajouter un indicateur de succès se lisant comme suit : « a) Nombre de conflits dont l'Ombudsman aura été saisi et qu'il aura aidé à régler »; et ajouter « b) » avant les mots « Réduction du nombre ».

11. **Au sujet du paragraphe 1.37, le Comité a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale de plus amples renseignements sur le Groupe d'administration du Cabinet du Secrétaire général.**

12. **Le Comité a relevé que les propositions relatives au Bureau de l'Ombudsman qui figuraient au paragraphe 1.61 et dans le tableau 1.33 étaient des nouvelles propositions émanant du Secrétaire général.**

13. **Le Comité a demandé que les responsables des programmes relevant du chapitre premier respectent pleinement les Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.**